

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

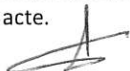
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2026

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération n°4

OBJET : ACCEPTATION DE DONS EN FAVEUR DU CCAS

Le président certifie
sous sa responsabilité
la caractère exécutoire
de cet acte.



En exercice : 17
membres

Présent(s) : 12
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 4

Délibération
comportant
1 page(s),
0 annexe(s)
Réception en pref :
Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la vice-présidence de Mme Véronique DUMONTET-PUTHINIER.

Présents :

Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry MIELLE, Patricia BALMONT, Annie LEFEBVRE, Henri BURNICHON, Nathalie LANCELOT, Nathalie CHANFRAY, José MARTINEZ, Jean-Paul PIVOT, Monique CHAMPALLE-ANESSI, Annie GIRARD, Marie-Jeanne DUBOIS

Pouvoirs :

Alexis DEBORD (à Nathalie CHANFRAY)

Excusés :

Simone GUEYDON, Christiane MONTIBERT, Lydie AUGAY

Absent : Didier FOURNEL

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Madame la Vice-Présidente précise que

- l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération
- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics

Le Conseil d'Administration **ACCEPTE les dons suivants** :

Date	Montant
30/06/2026	50€

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 22 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Patricia BALMONT



La Vice-Présidente
Véronique PUTHINIER DUMONTET

